

EXTRAIT du PROCES VERBAL
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
Séance Ordinaire du 11 juillet 2016

<p><i>Nbre Conseillers en exercice = 19</i> <i>Nbre Conseillers présents = 12</i> <i>Nbre Conseillers votants = 19</i></p> <p style="text-align: center;">OBJET</p> <p>Plan Régional de Soutien à l'Investissement des Communes de moins de 2 500 habitants Demande de subvention auprès de la Région Grand Est pour financer les travaux d'investissement 2016 pour le bâtiment Hôtel de Ville</p> <p style="text-align: center;"><u>Délibération n° 12</u></p>	<p>L'an deux mil seize, le onze juillet, le Conseil Municipal de la Commune de HOUEMONT s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale du trente et un mai, sous la présidence de Monsieur Daniel MAGRON, Maire.</p> <p><u>Etaient présents</u> : M.MAGRON, Maire, Mme GERARD, MM. BIGEREL, MOUGEL, Mme COCHET, Adjoints, M. KLEJMANN, Conseiller Municipal Délégué, Mmes BRISBARE-CLAUDEL, MELINETTE, MM. KLUSKA, CORDIER, Mme FERRY et M. GUILMIN, Conseillers municipaux.</p> <p><u>Etaient excusés</u> : M. MARCHAL, Adjoint, Mme LAMASSE, MM. WASSIAMA et PETRONIO, conseillers municipaux délégués, Mmes PREVOST, LETSCHER et MANGIN, conseillères municipales</p> <p><u>Ont donné pouvoir</u> : M. MARCHAL à M. le Maire, Mme LAMASSE à M. KLEJMANN, M. WASSIAMA à Mme GERARD, M. PETRONIO à Mme BRISBARE-CLAUDEL, Mme PREVOST à Mme MELINETTE, Mme LETSCHER à M. BIGEREL, Mme MANGIN à M. MOUGEL</p> <p>Conformément à l'article L. 2121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a désigné, à l'unanimité par ses membres, Mme COCHET pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.</p>
--	---

Monsieur le Maire indique que la Région Grand-Est a initié en janvier 2016 un « *Pacte spécifique pour la ruralité* » dans lequel a été inscrit un Plan Régional de Soutien à l'Investissement des communes de moins de 2 500 habitants qui rencontrent des difficultés économiques et financières notamment liées à la baisse des dotations de l'Etat, dont la mise en œuvre interviendra au second semestre 2016.

Ce plan, doté d'une enveloppe de 23 M€, par son soutien à la mise en chantier au plus tard d'ici fin 2016 de projets d'investissements, vise également à apporter une aide concrète à l'emploi dans le domaine des travaux publics, du bâtiment et du génie civil. Le montant de l'aide régionale s'élève à 20 % du coût hors taxe des travaux, plafonné à 20 000 €. Cette aide ne sera accordée qu'une seule fois par maître d'ouvrage et pour un seul dossier pendant la durée de mise en œuvre du plan régional.

Toutefois, sont exclus du champ d'application du plan, les études, annonces légales, frais de maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre. Le dispositif est limité à 1 200 dossiers dans la limite de l'enveloppe budgétaire votée par le Conseil Régional, la date limite de dépôt des dossiers est fixée au 15 octobre 2016 et les travaux bénéficiant de l'aide régionale doivent impérativement débiter avant la fin de l'année 2016.

C'est pourquoi, il est urgent de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Régional pour financer des travaux d'investissement détaillés ci-dessous, programmés au budget 2016 pour l'Hôtel de Ville pour un montant global de 44 159,93 € ht :

- travaux d'accessibilité extérieure de l'hôtel de ville dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (AD'AP) pour un montant hors taxe de 24 729,00 €
- travaux d'accessibilité intérieure de l'hôtel de ville dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (AD'AP) pour un montant hors taxe de 13 367,36 €
- travaux de peinture de la façade arrière de la mairie pour un montant hors taxe de 6 063,57 €.

De la sorte, l'aide régionale est évaluée à 8 832 € (20 % du montant hors taxe des travaux d'investissement 2016 pour l'Hôtel de Ville).

*Suite n° 1 à la délibération n° 12 de la séance du Conseil Municipal du 11 juillet 2016
relative au Plan Régional de Soutien à l'Investissement des Communes de moins de 2 500 habitants
demande de subvention auprès de la Région Grand Est pour financer les travaux d'investissement 2016 du bâtiment Hôtel de Ville*

l...

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal sollicite de la Région Grand Est une demande de subvention à hauteur de 8 832 € visant au financement des travaux d'investissement pour l'hôtel de ville dans le cadre du Plan Régional de Soutien à l'Investissement des communes de moins de 2 500 habitants.

Le Maire,



Daniel MAGRON

*Je certifie que le présent acte a été notifié ou publié selon
la réglementation en vigueur et que la convocation du
Conseil Municipal avait été faite le 05 juillet 2016*

Le Maire,

Daniel MAGRON

